

d'expliciter le contenu de ses expositions dans des publications et de vulgariser les réalisations canadiennes dans les domaines scientifique et technologique. Toujours soucieux d'offrir une illustration claire et vivante de l'évolution et des tendances des sciences modernes, il ajoute de nouvelles présentations et multiplie les expositions temporaires, se renouvelant ainsi d'environ 20% chaque année.

Le Musée national des sciences et de la technologie compte parmi les premiers musées modernes dans le monde qui mettent l'accent davantage sur la culture et l'éducation que sur les fonctions traditionnelles de conservation. Le visiteur vient y chercher des renseignements sur les réalisations scientifiques et techniques canadiennes et sur l'évolution dans ces domaines à travers le monde.

7.4.3 Le Conseil des Arts du Canada

Créé en 1957 par une loi du Parlement, le Conseil des Arts du Canada a pour mission de «...développer et favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'œuvres s'y rattachant». Son principal moyen d'action est l'octroi de bourses et de subventions diverses. Il s'occupe également des relations culturelles du Canada avec l'étranger, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures. Le Conseil se compose d'un président, d'un vice-président et de 19 membres, tous nommés par le gouverneur en conseil. Un directeur et un directeur associé, également nommés par le gouverneur en conseil, sont chargés de l'administration. Le Conseil se réunit au moins cinq fois l'an.

Dans le cadre de sa loi constitutive, le Conseil des Arts dispose d'une vaste autonomie. Par suite de consultations avec les milieux artistiques et savants, il détermine ses orientations, élabore ses programmes et en dirige l'exécution. Il fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du secrétaire d'État et il rend compte de son activité au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Les revenus du Conseil des Arts proviennent de trois sources: une subvention annuelle du gouvernement canadien, qui était de 26,3 millions de dollars pour l'année terminée le 31 mars 1972; la Caisse de dotation constituée lors de la création du Conseil, et dont le rendement annuel sera vraisemblablement d'environ 5 millions de dollars; et des dons et legs de sources privées, qui sont utilisés suivant les volontés des donateurs.

L'aide aux humanités et aux sciences sociales absorbe la plus grande part du budget du Conseil; elle s'est chiffrée en 1971-72 à 19,7 millions de dollars. Pour la formation des chercheurs, le Conseil a octroyé 2,395 bourses de doctorat d'une valeur totale de 10,9 millions; pour des travaux de recherche, 263 bourses de travail libre et de recherche d'une valeur de 1,9 million et des subventions de recherche de 3,7 millions. Il a consacré 1,1 million aux communications concernant la recherche (réunions de sociétés savantes, professeurs invités, participation d'intellectuels canadiens à des conférences internationales, et publication de revues savantes et de manuscrits). Dans le cadre du programme Connaissance du Canada, le Conseil a dépensé \$339,000 pour aider à financer des projets visant à mieux faire connaître au public l'héritage culturel du Canada.

Dans le domaine des arts, le Conseil a dépensé 12,3 millions de dollars, dont 1,7 million a servi à financer environ 780 subventions, bourses et prix accordés à des particuliers dans diverses disciplines artistiques, et 10,3 millions pour les subventions à des organismes, soit 2,7 millions pour la musique, 3,8 millions pour le théâtre, 1,9 million pour la danse et l'opéra, 1,4 million pour les arts plastiques et \$476,000 pour la création littéraire et l'édition.

Le Conseil des Arts administre également, pour le compte du gouvernement fédéral, une partie du programme d'échanges culturels avec la France, la Belgique, la Suisse, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et les pays d'Amérique latine. Dans le cadre de ce programme, il a octroyé en 1971-72 des bourses et subventions d'une valeur totale de \$823,000 à des ressortissants de ces pays. D'autre part, le Conseil administre les fonds de l'Institut culturel canadien à Rome, créé en 1967 par suite d'un accord entre le Canada et l'Italie. Les revenus de l'Institut permettent d'offrir un petit nombre de bourses aux artistes et aux intellectuels canadiens qui désirent faire un séjour d'études ou de travail en Italie. Grâce à un legs de Mme Izaak Walton Killam, le Conseil des Arts a créé en 1967 les subventions Killam qui permettent à quelques intellectuels canadiens de très grande valeur de se livrer à des travaux de recherche extrêmement importants en raison de leurs ramifications. En 1971-72, 21 subventions d'un montant global de \$580,000 ont été accordées au titre de ce programme.

En vertu du pouvoir qui lui est dévolu de «décerner des récompenses à des personnes au